



ENTREPRISES
ARTISANALES
DU BTP

LE RISQUE INCENDIE

Le risque incendie est un risque qui concerne la majorité des métiers du BTP, tels que les maçons, plombiers-chauffagistes, électriciens, couvreurs, les métiers de la métallerie et vitrage. Soyez vigilant !

Prendre en compte ce risque c'est préserver sa sécurité, celle de ses salariés, et assurer la pérennité de son entreprise.

> LE RISQUE INCENDIE

LE RISQUE INCENDIE CONCERNE TOUTES LES ENTREPRISES. IL EST DONC PRIMORDIAL DE SE PRÉMUNIR DE CE RISQUE.

Les situations de travail qui exposent au risque incendie sont nombreuses dans le BTP :

- Travaux par point chaud, soudage, meulage.
- Appareil de chauffage.
- Non conformité ou vétusté des installations électriques.
- Non conformité des chargeurs électriques.

LES ACCIDENTS LIÉS À UN INCENDIE PEUVENT AVOIR DES CONSÉQUENCES GRAVES SUR :

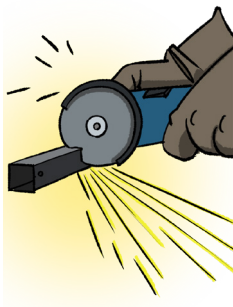
LA SANTÉ

- Intoxication liée aux fumées (monoxyde de carbone).
- Asphyxies.
- Brûlures internes et externes.

VOTRE ENTREPRISE

Outre les conséquences humaines, un incendie peut avoir un impact négatif sur :

- l'image de l'entreprise.
- les conséquences financières (indemnisation des salariés, perte de production voire arrêt du chantier, remplacement du matériel ...) qui surviennent après l'incendie.



LES SOURCES D'INFLAMMATION

LES SOURCES D'INFLAMMATION PEUVENT ÊTRE CLASSÉES EN 3 CATÉGORIES :

- **Energétiques** : thermiques (appareils de chauffage, travaux par point chaud ...), électriques (surchauffe), électrostatiques (étincelles), et chimiques.
- **Humaines** : négligence (cigarette mal éteinte), malveillance.
- **Naturelles** : bactériologiques (fermentation bactérienne qui échauffe le milieu), climatiques (poudres).

Vous devez prendre en compte le risque incendie lors de votre analyse des risques et la rédaction du document unique. Une prise en compte anticipée permet de mettre en place des moyens de prévention adaptés.

Rappel : signification des pictogrammes



Inflammable



Sous pression



Explosif



Comburant

PENSEZ-Y !

Souscrivez à un contrat d'assurance « Tous risques Chantier ». Ce type de contrat permet de couvrir les dommages tels qu'un incendie pouvant survenir durant le chantier. Le champ de couverture dépend des assureurs : vérifiez les événements assurés en sollicitant directement l'assureur.

CLASSE DE FEU ET EXTINCTEURS

ON IDENTIFIE DIFFÉRENTS TYPES D'EXTINCTEURS, LEURS USAGES DÉPENDENT DE LA TYPOLOGIE DE FEU RENCONTRÉ.

Les classes de feu	Eau + additif	Poudre	Dioxyde de carbone	Poudre spéciale
A. Feux de matériaux solides : papiers, bois, tissus	X	X		
B. Feux de liquides ou solides liquéfiabiles : essence, alcools, huiles...	X	X	X	
C. Feux de gaz. On ne doit éteindre un feu de gaz que si l'on peut couper l'alimentation		X		
D. Feux de métaux sodium, magnésium, aluminium, uranium				X
Feu d'origine électrique			X	

Fréquences des vérifications des extincteurs :

- Tous les 3 mois : vérification du bon état, du lieu et de l'accessibilité.*
- Tous les 6 mois : suivi des conseils de vérification du constructeur.*
- Tous les ans : vérification de tous les extincteurs par l'installateur, mainteneur si contrat ou un organisme extérieur.

**Peuvent être accomplies par le chef d'entreprise*

PENSEZ-Y !

Renseignez l'ensemble des contrôles et vérifications d'extincteur dans le registre de sécurité.

BONNES PRATIQUES

Lors de l'achat :

- Prendre en compte le caractère inflammable et combustible des matériaux.
- Pour les produits inflammables, privilégier les petits contenants.

Sur chantier et/ou en atelier :

- Avant utilisation de produit, lire la notice et porter une vigilance sur les pictogrammes de sécurité.
- Adapter et apporter uniquement les quantités nécessaires sur le chantier
- Eviter les surcharges électriques.
- Réaliser la consignation des réseaux. Durant le chantier, les réseaux invisibles peuvent être endommagés ce qui peut provoquer une fuite de gaz et donc un risque d'explosion et d'incendie.
- Vérifier l'état général des outils : le bon état des câbles, cordons et fiche de raccordement des outils électriques.
- Porter une vigilance sur les batteries de vos outils électroportatifs, notamment lors du chargement et du stockage.
- Ne pas fumer.



BON À SAVOIR

Dans le cadre de travaux en site occupé, un permis de feu doit être rédigé. Celui-ci permet d'encadrer et de consigner l'ensemble des règles de sécurité applicables aux opérations de travail par point chaud.

Ce document doit être établi par l'exploitant, avec l'entreprise.

BONNES PRATIQUES

Lors du stockage :

- Eloigner les matériaux inflammables des sources de chaleur.
- Adapter le stockage en fonction des produits/ matériaux : bacs de rétention, armoire ventilée pour éviter les surchauffes, bouteille de gaz debout ou allongée en fonction du type de gaz, compatibilité des produits etc.

Lors du transport :

- Penser à l'arrimage des produits inflammables.

Sensibilisation / Formation :

- Afficher les consignes de sécurité de manière claire et lisible pour tous.
- Veiller à ce que vous et/ou vos salariés aient suivi une formation incendie (savoir : donner l'alerte, manipuler des extincteurs et évacuer).



La gestion des déchets :

Penser à positionner à une distance de sécurité du bâtiment les bennes pouvant contenir des matériaux inflammables (idéalement 8 mètres). Ainsi en cas d'incendie de la benne, le feu ne se propagera pas sur le chantier ou dans le bâtiment.

LE TRAVAIL PAR POINT CHAUD

LES TRAVAUX PAR POINT CHAUD CONCERNENT LES OPÉRATIONS GÉNÉRANT DES ÉTINCELLES OU UNE ÉLEVATION DE TEMPÉRATURE.

Cela concerne les activités telles que les opérations de soudage, de meulage et d'étanchéité en toiture. Ces opérations représentent un risque majeur d'incendie. Lors de la réalisation de travaux par point chaud pensez à porter des équipements de protection adaptés à votre activité (vêtement avec textile ininflammable, casque, gants de soudeurs ...).

PENDANT LES TRAVAUX PAR POINT CHAUD, VOUS DEVEZ PRENDRE CERTAINES PRECAUTIONS POUR VOUS ET VOS SALARIES.

- Délimiter votre zone de travail : évacuer les produits ou matériaux inflammables pour éviter les risques.
- Surveiller les points de chute des projections d'étincelles.
- Disposer d'un extincteur portatif à proximité de la zone de travail et disponible dans l'immédiat.



PENSEZ-Y !

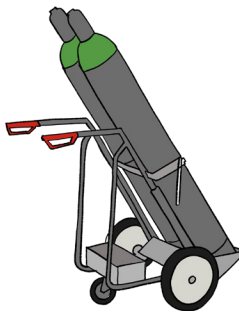
Si le travail par point chaud se fait à proximité de murs, de cloison, plafond, pensez à les protéger à l'aide de bâches ininflammables.

ZOOM : BOUTEILLE DE GAZ

L'UTILISATION DE BOUTEILLES DE GAZ N'EST PAS UN GESTE ANODIN. EN EFFET CELLE-CI COMPORTE DES RISQUES D'INCENDIE, D'EXPLOSION, D'INTOXICATION ET D'ASPHYXIE.

Quelques bonnes pratiques :

- Prendre connaissance de la fiche de données de sécurité avant toute manipulation.
- Concernant le stockage des bouteilles de gaz, veiller à respecter les réglementations en vigueur : respect des positions debout ou couchée selon le type de gaz, veiller à ce que le local soit propre et ventilé, signaler l'interdiction de fumer à proximité du local.
- N'utiliser que des bouteilles de gaz en bon état (absence de fuite et de déformation).
- Porter une vigilance sur les informations inscrites sur les bouteilles de gaz, par exemple il existe un code couleur permettant d'identifier le type de gaz présent dans les bouteilles.
- Utiliser des chariots de manutention pour les bouteilles de gaz.



BON À SAVOIR

Pour les ateliers où sont utilisés des produits inflammables, l'installation d'un système de détection incendie est obligatoire.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

En cas d'incendie, les étapes à suivre :

- Alerter les secours et les personnes présentes sur les lieux.
- Faire évacuer les personnes présentes en atelier/sur chantier.
- Essayer d'éteindre l'incendie avec les moyens en votre possession. Cesser l'intervention s'il y a un risque pour vous.
- Isoler la zone où se trouve l'incendie en fermant les portes pour limiter la propagation de l'incendie.
- Evacuer et se rendre au point de rassemblement.
- S'assurer qu'il ne manque personne et que les locaux ont bien été évacués.
- Accueillir et renseigner les secours sur l'incendie.
- Ne jamais retourner dans un bâtiment en feu.



PENSEZ-Y !

En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous et appliquez un linge humide sur la bouche et le nez.



IRIS-ST
2 RUE BERANGER
75003 PARIS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP
et Paysage
www.iris-st.org

OPPBTP
www.preventionbtp.fr

OPPBTP

Avec le soutien de la CNAM
et de Béranger Développement



**RETROUVEZ LES MÉMOS DE L'IRIS-ST
SUR L'APPLICATION « LES MÉMOS ».**



ANDROID



APPLE